



Orford

BULLETIN ÉLECTRONIQUE – AVRIL 2022

MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ORFORD
2530, chemin du Parc, Orford (Québec) J1X 8R8
Tél. : 819 843-3111 / Sans frais : 450 532-3272
canton.orford.qc.ca
facebook.com/MunicipaliteOrford



A woman with long brown hair, wearing a black and white striped long-sleeved shirt, is shown from the side, looking out over a vast mountain landscape. The scene is bathed in the warm, golden light of a sunset or sunrise, with the sun low on the horizon behind a range of mountains. The foreground is filled with tall, thin grasses and small white flowers. A white rectangular box is centered over the image, containing the word 'NOUVELLES' in a bold, black, sans-serif font, with a thin horizontal line below it.

NOUVELLES



PAVILLON COMMUNAUTAIRE ET CPE, L'ÉTAT DE LA SITUATION

Dans la foulée des communications médiatiques des derniers jours menant à de nombreux questionnements de citoyens, il appert essentiel d'informer la population sur l'état de la situation entourant le projet de construction d'un centre de la petite enfance (CPE) et d'un pavillon communautaire à Orford.

Le CPE



À l'automne 2020, suite à l'approche du député d'Orford, M. Gilles Bélanger, la Municipalité était invitée à participer à l'appel de projets visant l'octroi de places en CPE dans la MRC de Memphrémagog. Les projets devaient être déposés au plus tard le 15 janvier 2021. Pour ce faire, la Municipalité devait s'allier à un centre de la petite enfance pour le dépôt d'une demande au ministère de la Famille.

Après négociations, un CPE, le Jardin de Fanfan de Magog, acceptait, sous certaines conditions, d'être partenaire de la Municipalité et de devenir le futur gestionnaire de l'installation orferoise dans l'éventualité d'une réponse favorable par le Ministère. Basé sur cette garantie de partenariat à conclure, le conseil municipal adoptait unanimement en janvier 2021 la résolution 2021-01-12 intitulée « *Appui au dépôt d'une demande pour 32 nouvelles places subventionnées du centre de la petite enfance Jardin de Fanfan sur le territoire de la Municipalité du Canton d'Orford* ». Dès lors, il était su qu'une installation de 32 places était insuffisante pour un CPE et qu'une telle installation devrait être supportée par la Municipalité pour permettre sa réalisation. La valeur du projet restait toutefois à établir au moment où la résolution était adoptée. Forte de cette connaissance sur l'absence de rentabilité de l'installation, la Municipalité planifiait déjà profiter d'un second appel de projets afin d'augmenter le nombre de places à 60 et idéalement 80.

C'est alors que le 23 août 2021, le ministère de la Famille confirmait l'octroi de 31 places à Orford au CPE Jardin de Fanfan.

Puis, le 17 novembre 2021, conjointement avec le CPE Jardin de Fanfan, la Municipalité adressait une nouvelle demande au Ministère afin d'obtenir davantage de places à Orford. Le 26 novembre 2021, le CPE recevait une réponse négative à cette demande.

Le 7 décembre 2021, la Municipalité accompagnée de la direction du CPE, rencontraient une conseillère du ministère de la Famille concernant le refus d'octroyer des places additionnelles à Orford. La principale raison évoquée était que le Ministère se base uniquement sur la liste d'attente de la plateforme *Place 0-5* et que selon cette liste, un CPE de 31 places répondait aux besoins actuels d'Orford.

Le CPE (suite)

Lors d'un atelier de travail du conseil municipal nouvellement élu tenu le 16 décembre 2021, le dossier de la construction d'un CPE de 31 places était donc rediscuté. À ce moment, la majorité des élus manifestaient la volonté de poursuivre le projet tout en planifiant celui-ci afin de permettre un agrandissement ultérieur.

Le pavillon communautaire



Au printemps 2020, la Municipalité procédait à un appel d'offres pour des services professionnels afin de revoir le concept du projet, élaborer les plans et devis, ainsi que les documents d'appels d'offres devant mener à la construction du pavillon communautaire. L'intention était d'ériger celui-ci au-dessus du bâtiment de service construit en 2017. De concert avec la firme d'architecture ADSP de Magog, la Municipalité élaborait un projet d'une superficie de 477 m² afin de combler les besoins établis en 2019.

Or, à l'automne 2021, la Municipalité était forcée de constater que les données sur lesquelles la réflexion avait été basée avaient grandement changé et portaient à un questionnement de l'orientation prise. De plus, le marché de la construction avait grandement fluctué au cours des deux (2) dernières années à l'égard du coût des matériaux de construction rendant insuffisantes les sommes initialement prévues au **Règlement numéro 934 décrétant un emprunt de 1 250 000 \$** afin de payer une grande portion du coût des travaux de construction du pavillon communautaire. Dans un tel contexte, le conseil municipal souhaitait revoir le projet dans son entièreté et mettait fin aux mandats en cours au mois de novembre 2021.

Un CPE et un pavillon communautaire sous un même toit



À l'automne 2020, la Municipalité se portait acquéreur du terrain situé à l'arrière du **Restaurant Chez Papie et de la Place d'accueil**. Ce site se veut névralgique dans le développement du cœur villageois et l'implantation du CPE à cet endroit y était déjà proposée. Or, dans un contexte de mise en commun des infrastructures, il a été débattu l'idée de peut-être partager des espaces inutilisés par le CPE, au profit du pavillon communautaire. Cette cohabitation partielle constituait la base de la nouvelle réflexion menée par le conseil municipal.

Considérant les efforts administratifs que requiert la construction d'un immeuble municipal pour une organisation de la taille d'Orford, la construction de deux (2) immeubles simultanément semblait difficilement réalisable. Ce faisant, la construction d'un seul immeuble pouvant abriter les deux (2) usages offrait de nouveaux avantages. Cette cohabitation entre les enfants et les aînés s'inscrit aussi dans la mission que souhaite développer le CPE. Considérant la volonté ferme de la Municipalité à obtenir davantage de place dans son service de garde, la construction de l'immeuble serait planifiée afin de pouvoir convertir rapidement et facilement une portion de celui-ci pour les besoins grandissants du CPE. Une telle planification implique assurément une réflexion quant à la relocalisation de certains usages communautaires.

Face aux avantages que semble procurer un immeuble abritant à la fois le CPE et le pavillon communautaire, le conseil municipal proposait d'explorer cette avenue afin de pouvoir soumettre ce projet à la population. Puisque la concrétisation des projets est obligatoirement liée à un financement par règlement d'emprunt, la Municipalité accordait, le 21 mars dernier, un mandat à la firme d'architecture Architech Design afin de concevoir un plan concept permettant d'estimer avec précision le coût des travaux. L'objectif de ce mandat est d'obtenir les informations minimales nécessaires à une présentation publique à venir.

Les prochaines étapes de l'avancement du projet



Mai – Juin 2022 (date précise à confirmer)

- Tenue d'une séance d'information publique à l'égard du projet au cours de laquelle la population sera invitée à s'exprimer;
- Ajustement du projet en fonction des éléments retenus lors de la séance d'information.

Juillet 2022

- Avis de motion et adoption d'un projet de règlement d'emprunt;
- Adoption du règlement d'emprunt;
- Tenue du registre d'approbation réglementaire.

Août 2022

- Selon le nombre de signataires au registre, décision du conseil municipal sur la tenue d'un référendum ou l'abandon du projet.

L'échéancier et la formule retenue seront directement liés aux conclusions des étapes précédentes. Les interventions citoyennes ayant eu lieu lors de la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2022 confirment l'importance portée à ces projets par la population. La Municipalité reçoit positivement cet intérêt et veillera à vous tenir informés du mieux qu'elle le peut au cours des prochains mois. En ce sens, [une section a été ajoutée sur le site Internet de la Municipalité](#) dans laquelle vous pourrez suivre l'avancement du projet en fonction de chacune des étapes.

[Pour suivre l'avancement de ce projet, cliquez ici.](#)



NOUVEAUTÉ : FICHES EXPLICATIVES SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Au cours de l'hiver 2022, l'équipe de l'urbanisme et de l'environnement a produit des fiches explicatives résumant la réglementation en vigueur. Simple, fiable et rapide! Rendez-vous au canton.orford.qc.ca/citoyen-citoyenne/fiches-explicatives/ pour les consulter par catégorie.

Les fiches explicatives actuellement en ligne sont les suivantes :

- [Fiche 06 – Le plan d’implantation;](#)
- [Fiche 07 – Le plan de construction;](#)
- [Fiche 08 – Cour;](#)
- [Fiche 09 – Installation septique;](#)
- [Fiche 10 – Installation d’un puits;](#)
- [Fiche 11 – Obturation puits;](#)
- [Fiche 14 – Chalet touristique;](#)
- [Fiche 15 – Occupation;](#)
- [Fiche 16 – Stationnements;](#)
- [Fiche 17 – Enseigne;](#)
- [Fiche 18 – Démolition;](#)
- [Fiche 19 – Droits acquis;](#)
- [Fiche 21 – Branchement;](#)
- [Fiche 22 - Escaliers / garde-corps / mains courantes;](#)
- [Fiche 23 – Piscine hors-terre;](#)
- [Fiche 24 – Piscine creusée, semi-creusée;](#)
- [Fiche 25 – Abri temporaire;](#)
- [Fiche 27 – Ponceau / accès à la propriété;](#)
- [Fiche 29 - Quai, élévateur à bateau et plate-forme flottante;](#)
- [Fiche 31 – Abattage d’arbres;](#)
- [Fiche 32 – Remaniement de sols et mesures de contrôle de l’érosion;](#)
- [Fiche 33 – Fertilisants, pesticides et mauvaises herbes;](#)
- [Fiche 36 – Écocentre;](#)
- [Fiche 38 – Aire naturelle / aire d’occupation;](#)
- [Fiche 39 - Pente de terrain;](#)
- [Fiche 40 – Prise d’eau pour alimentation en eau lac ou cours d’eau;](#)
- [Fiche 41 – Mesurage et vidange des fosses septiques;](#)
- [Fiche 42 – Tarifs des permis, certificats et urbanisme;](#)
- [Fiche 43 – Procuration;](#)
- [Fiche 45 - Recherche sur le plan de zonage et lecture de la grille des usages.](#)

Visitez cette page régulièrement puisque d'autres fiches seront éventuellement disponibles.

A photograph of two hikers walking away on a dirt path in a forest. The hiker on the left is wearing a dark jacket and dark pants. The hiker on the right is wearing a dark jacket, blue jeans, and a large backpack. The forest is lush with green foliage and tall trees, with sunlight filtering through the canopy.

SERVICES



OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE D'ORFORD

C'est le samedi 7 mai 2022 que l'écocentre d'Orford ouvrira ses portes. Rappelons que l'écocentre est un service offert aux citoyens de la Municipalité d'Orford qui ont besoin de se départir de matières d'origine résidentielle qui ne vont pas dans les bacs roulants prévus pour les déchets, les matières recyclables ou le compost, notamment des objets encombrants ou des résidus domestiques dangereux. Le service sera ouvert tous les samedis, du 7 mai au 5 novembre 2022 inclusivement, de 8 h 30 à 16 h.

Pour connaître en détail les conditions d'utilisation ainsi que les matières acceptées à l'écocentre et leur destination finale, [cliquez ici](#).

**adresse : garage municipal, 1120, chemin de la Montagne;
période d'ouverture : du 1^{er} samedi de mai au 1^{er} samedi de novembre;
heures d'ouverture : le samedi, de 8 h 30 à 16 h.**

AJOUT D'UN NOUVEAU POINT DE DÉPÔT DE VERRE



Veillez noter qu'à partir du 7 mai 2022, il y aura deux (2) points de dépôt de verre à Orford :

- 1^{er} Un point de dépôt de verre est accessible en tout temps au parc de l'Érablière situé au 34, chemin de la Sucrierie à Orford;
- 2^e **NOUVEAU** : un point de dépôt de verre situé à l'écocentre (1120, chemin de la Montagne) est accessible uniquement aux heures d'ouverture de l'écocentre, les samedis, du 7 mai au 5 novembre 2022.

La Municipalité encourage les citoyens à y apporter leurs pots et bouteilles en verre transparents ou colorés. Il est à noter qu'il est également possible de déposer ce type de pots et de bouteilles dans votre bac bleu. Pour en savoir plus, consultez la section « [Dépôt de verre](#) » au canton.orford.qc.ca.



MESURAGE DES FOSSES SEPTIQUES

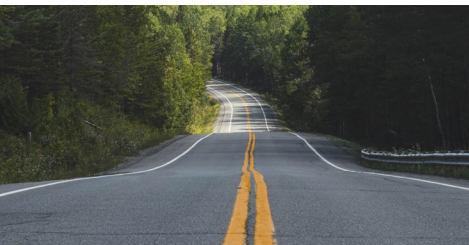
Propriétaire de fosse septique? Le mesurage de votre fosse se fera entre le 2 mai et le 16 septembre 2022. Pour faciliter le travail du préposé au mesurage, tout couvercle de fosse doit être dégagé. La Municipalité remercie à l'avance les propriétaires pour leur précieuse collaboration.

Pour connaître la période approximative de mesurage pour votre rue, [téléchargez l'avis qui a été diffusé à cet effet](#).

Pour consulter le Guide pratique sur la protection et l'utilisation de votre installation septique, [cliquez ici](#).

Pour toute question concernant le mesurage ou la vidange de votre installation septique, n'hésitez pas à contacter la Municipalité au 819 843-3111, poste 130. Vous pouvez également consulter [l'onglet sur les installations septiques du site Internet d'Orford](#).

LEVÉE DE L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT



Depuis le 1^{er} avril 2022, le stationnement est à nouveau permis dans les rues de la Municipalité d'Orford. Toutefois, si une tempête de neige est prévue, nous demandons votre collaboration pour éviter de garer votre véhicule dans les rues et ainsi faciliter nos opérations de déneigement. Nous tenons également à remercier les citoyens et les citoyennes d'Orford pour votre précieuse coopération tout au long de l'interdiction de stationnement hivernal.



CULTURE,
LOISIRS ET
ÉVÉNEMENTS



INSCRIPTION CAMPS DE JOUR 2022

Service d'Animation Orford (COMPLET!)

Le Service d'Animation Orford (SAO) sera officiellement en activité cet été. Nouveauté: les camps seront situés dans les installations de l'École Montessori située au 25, chemin Roy à Magog. **Veillez noter que le SAO a déjà comblé toutes les places disponibles pour le camp pour cet été. Merci de votre compréhension et de votre enthousiasme.**

Inscription Club été Magog et le Club ados Magog

La période d'inscription au Club été et au Club ados de Magog débutera le vendredi 22 avril 2022 à 13 h 30. Les parents qui désirent inscrire leurs enfants à ces camps de jour estivaux pourront le faire en ligne sur le site Internet de la Ville de Magog au ville.magog.qc.ca/inscriptions-club-ete ou par téléphone au 819 843-3333. Aucune inscription ne se fera en personne.

Les orferois et les orferoises pourront s'inscrire en ligne à ces camps. Pour se faire :

1. Il est nécessaire d'inclure à votre formulaire d'inscription, les informations suivantes : la date de naissance du parent et des enfants ainsi que l'adresse courriel du parent;
2. Vous devrez par la suite retourner par courriel le formulaire complété à j.cyr@ville.magog.qc.ca. À la suite de la réception du formulaire, un numéro de carte citoyen sera attribué au parent, lui permettant de faire l'inscription en ligne. Veuillez prévoir un délai de deux (2) jours ouvrables pour acheminer le courriel de confirmation au parent.

[Consultez le dépliant Club été Magog](#)

[Consultez le dépliant Club ado Magog](#)

Veillez noter que la *Politique de contribution à un service de camp de jour de la Municipalité* prévoit une contribution municipale de 50 % du tarif des camps de jour admissibles dans la politique sans dépasser un maximum de 500 \$ par enfant par année civile. Pour en savoir plus, consultez la politique en [cliquant ici](#). Pour le formulaire de contribution municipale à un camp de jour, [cliquez ici](#).

FÊTE DE LA TERRE D'ORFORD

Participez à la Fête de la Terre d'Orford, organisée par l'organisme Orford 3.0, le samedi 23 avril 2022 de 10 h à 14 h. Ne manquez surtout pas cet événement convivial à caractère environnemental, communautaire et ludique ouvert à tous. Ensemble pour le grand nettoyage! Vous souhaitez contribuer à un environnement plus sain? [Cliquez ici pour vous inscrire](#).



CALENDRIER AVRIL ET MAI 2022

1^{er} avril 2022 | Municipalité d'Orford
LEVÉE DE L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DANS LES RUES

4 avril 2022 | Mairie d'Orford
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

15 avril 2022
BUREAUX DE LA MAIRIE FERMÉS (VENDREDI SAINT)

18 avril 2022
BUREAUX DE LA MAIRIE FERMÉS (LUNDI DE PÂQUES)

23 avril 2022
FÊTE DE LA TERRE D'ORFORD ([ORFORD 3.0](#))

1^{er} mai 2022 | Municipalité d'Orford
LES ABRIS TEMPORAIRES DOIVENT ÊTRE DÉINSTALLÉS

2 mai au 16 septembre 2022
PÉRIODE DE MESURAGE DES FOSSES SEPTIQUES

2 mai 2022 | Mairie d'Orford
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les samedis du 7 mai au 5 novembre 2022 inclusivement | Garage municipal
ÉCOCENTRE OUVERT DE 8 H 30 À 16 H

23 mai 2022
BUREAUX DE LA MAIRIE FERMÉS (JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES)

24 mai 2022 | Municipalité d'Orford
DEUXIÈME VERSEMENT POUR LES TAXES MUNICIPALES